

Il est de plus en plus nécessaire de se concentrer sur les Autochtones en milieu urbain

La nécessité pour les gouvernements à tous les paliers de porter une plus grande attention aux peuples autochtones habitant dans les régions urbaines et rurales est soutenue par une nouvelle étude de la Canada West Foundation.

Le rapport de février 2003, intitulé « Shared Responsibility : Final Report and Recommendations of the Urban Aboriginal Initiative » note que les données sur l'appartenance à la population autochtone démontrent que plus de 50 pour cent des peuples autochtones habitent dans des régions urbaines et que plus de 20 pour cent habitent dans des régions rurales hors-réserves, tandis que moins de 30 pour cent habitent dans des collectivités dans des réserves en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

Ces derniers, de même que les peuples inuits, sont les

principaux bénéficiaires du budget annuel de six millions de dollars du budget fédéral accordé au ministère des Affaires indiennes qui comprend les services de santé, de logement, d'éducation, de développement économique et des programmes culturels et sociaux. Les peuples autochtones qui ne vivent pas dans les réserves de la *Loi sur les Indiens*, y compris les Indiens inscrits (Loi sur les Indiens), les Indiens et les Métis non inscrits sont en grande majorité des peuples autochtones mais sont les groupes qui reçoivent le moins de services parmi tous les

peuples autochtones au Canada. Les recommandations découlant de l'étude de l'Ouest du Canada, effectuée dans six villes de l'ouest au cours des deux dernières années recommandent que le gouvernement fédéral réaffecte une partie des dépenses de son programme pour les Autochtones des réserves de la *Loi sur les Indiens* à des régions urbaines.

L'auteur de l'étude, Calvin Hanselmann recommande aussi que les querelles d'attributions au sujet de la responsabilité des programmes autochtones soient remplacées par une « responsabilité partagée en matière de politique autochtone urbaine ». Hanselmann

souligne la nécessité d'une plus grande coordination et collaboration intergouvernementale institutionnalisée et ajoute que les peuples autochtones doivent être impliqués dans le processus.

Il souligne que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent accepter officiellement que ni les uns ni les autres n'ont la responsabilité première mais que le fédéral et les provinces partagent les responsabilités de la politique pour les autochtones en milieu urbain. Il ajoute qu'une telle acceptation pourrait prendre plusieurs formes, notamment des protocoles d'entente, des énoncés ministériels, des lois et même des amendements à la constitution.

Le budget prévoit une certaine aide pour les programmes autochtones hors-réserves

Le budget de février du ministre fédéral des finances, M. Manley propose certaines mesures pour augmenter le financement des programmes pour les Autochtones hors-réserves, par contre, il reste encore à clarifier la nature et l'étendue des mesures adoptées.

Dwight Dorey, le chef national du Congrès des Peuples Autochtones explique que le budget cible plus les initiatives autochtones hors-réserves qu'auparavant et qu'il semble tracer la voie pour respecter la promesse du discours du Trône du premier ministre Chrétien visant à fermer l'écart des chances dans la vie entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non-autochtones. « Cependant, ajoute Dwight Dorey, une analyse plus poussée du budget et des mesures subséquentes par le gouverne-

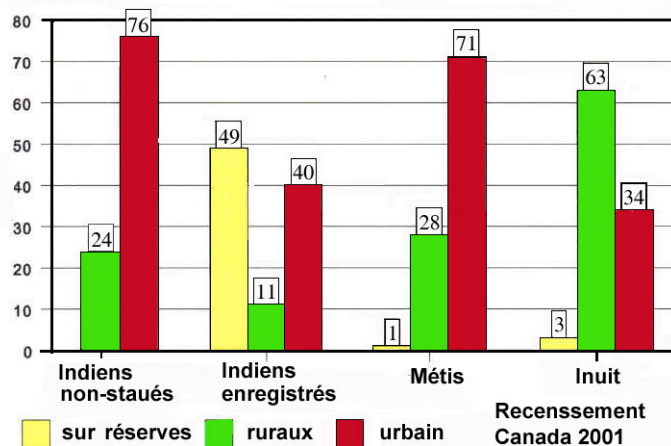
ment fédéral déterminera l'étendue et l'efficacité des mesures. »

Voici certaines mesures présentées dans le budget qui offrent des possibilités pour les peuples autochtones hors-réserves :

- 20 M \$ sur deux ans pour appuyer l'entrepreneuriat et le développement commercial des Autochtones;
- 172 M \$ sur 11 ans pour appuyer les langues et les cultures autochtones;

(Suite à la page 2)

Pourcentage de la population autochtone vivant sur réserve ou dans des endroits ruraux ou urbains



Le recensement illustre que la plupart des peuples autochtones n'habitent pas dans des réserves

Dans le recensement 2001, Statistique Canada rapporte que l'importance de la population d'ascendance autochtone au Canada s'élève à 1 319 890, une augmentation d'environ 20 % par rapport à 1996. Ceci représente maintenant 4,4 % de la population totale au Canada comparativement à 3,8 % en 1996.

Seulement 21 % des peuples autochtones habitent dans les réserves; la majorité, soit 79% réside dans des régions rurales et urbaines hors-réserves. Le tableau ci-dessus illustre le pourcentage des Indiens non inscrits, les Indiens inscrits, les Métis et les Inuits qui habitent dans chacune de ces régions.



Le budget prévoit une certaine aide pour les programmes autochtones hors-réserves

(suite de la page 1)

- 25 M \$ sur deux ans pour des partenariats de compétences et d'emploi autochtone pour fournir des possibilités économiques dans les pipelines de pétrole dans le Nord et des projets semblables;
- 12 M \$ sur deux ans pour améliorer l'habileté des collectivités autochtones à participer dans le processus décisionnel et de gestion des pêcheries;
- un soutien de 12 M \$ sous forme de financement unique pour des bourses d'études post secondaires pour les Autochtones.

« Bien que ces fonds semblent donner un certain espoir aux peuples autochtones hors-réserves, les répercussions

des autres mesures du budget sont moins claires », précise le chef Dorey.

« Ainsi, est-ce que nous aurons accès au fonds, alloués sur cinq ans, de 1,3 M \$ prévu pour les programmes de santé à l'intention des Premières Nations et des Inuits? Est-ce que le programme prévoit que nos peuples tireront profit des 72 M \$ sur deux ans pour améliorer les réalisations des peuples autochtones dans le domaine de l'instruction et afin d'assurer d'obtenir des possibilités d'emploi dans le cadre de projets importants à travers le Canada? Et que dire des 135 M \$ par année à consacrer aux sans-abris et au logement? Voilà seulement

quelques questions que je tiens à poser au gouvernement. »

Le chef Dorey explique qu'une des difficultés dans la détermination de qui pourra bénéficier des mesures est l'utilisation, dans le texte du budget pour certaines initiatives, des termes Premières Nations, Indiens et Autochtones.

« Ces termes peuvent correspondre à des concepts très différents dépendant de l'interprétation individuelle », explique le chef Dorey. Il note que le Congrès des Peuples Autochtones compte parmi ses rangs, des personnes qui font référence à elles-mêmes

comme Autochtones, Premières Nations ou Indiens.

Il ajoute « Mais le document du budget n'est tout simplement pas assez clair au sujet des ces sens. Nous devons étudier cette question avec le ministre des Finances, M. Manley, et d'autres ministres du fédéral parce que les répercussions pour nos peuples sont énormes. »

Le chef explique qu'il a écrit à M. Manley à ce sujet. « Les réponses que nous recevrons nous indiqueront si l'intention du gouvernement est réellement sérieuse ou non en vue de s'attaquer aux besoins du segment le plus important de la population autochtone au Canada. »

Le chef Dorey soumet les recommandations du CPA en matière de gouvernance au comité permanent

Note de l'éditeur : L'article ci-après souligne les grandes lignes de la présentation du CPA au comité permanent sur les affaires autochtones et les ressources naturelles, 28 janvier 2003. Le texte intégral est disponible à CAPonline à : http://www.abo-ppeoples.org/CAPftp/SCAA_Phase%2011.pdf

Le Congrès des Peuples Autochtones est une organisation nationale formée d'organisations provinciales et territoriales. L'adhésion est ouverte aux personnes d'ascendance autochtone qui sont Métis et Indiens et qui n'habitent pas dans des réserves, mais plutôt dans des villes, municipalités et régions rurales à travers le Canada.

Un point de vue courant sur les peuples indiens est qu'ils sont tous inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*, qu'ils habitent dans des réserves et qu'ils profitent des avantages qui découlent de la *Loi sur les Indiens*. La réalité est que sur un total d'environ 1 300 000 personnes d'ascendance indienne au Canada, seulement 29 % de ce nombre habite dans des réserves et du nombre d'Indiens inscrits, plus de la moitié habite hors-réserve.

Je crois fermement que pour réaliser notre mandat, nous devons développer un nouvel arrangement politique de partage des pouvoirs avec les gouvernements, une entente qui nous intègre comme partenaires égaux dans les processus décisionnels qui ont une

incidence sur nos vies, une entente qui ne se base pas sur l'assimilation et le contrôle mais bien sur le compromis et la consociation — une entente, en résumé, qui place l'accent sur la dépendance mutuelle plutôt que sur la dépendance unilatérale, sur le partage plutôt que sur la prise et le contrôle.

Notre participation à l'Initiative sur la gouvernance est beaucoup influencée par ces pensées et nous aimerions voir l'inclusion des Indiens hors-réserves dans le processus de gouvernance de la bande comme petite étape mais étape nécessaire pour réaliser une nouvelle approche pour les affaires autochtones au Canada, fondée sur le partage politique des pouvoirs.

Le comité consultatif interministériel mixte, établi en 2001 par le ministre Nault a achevé ses travaux en mars 2002 et a présenté son rapport final au ministre.

Le 14 juin 2002, le projet de loi C-61 a été déposé à la Chambre des communes et a été transmis à ce comité avant la deuxième lecture. Nous nous présentons aujourd'hui devant vous pour discuter de nos problèmes qui restent par rapport au projet de loi, qui a été déposé à nouveau comme projet de loi C-7.

Tenant compte de ce que nous avons entendu au cours des consultations de l'étape 1 et ayant participé aux comité consultatif interministériel mixte, concentrons-nous maintenant sur les recommandations que nous présentons à ce comité.

1. Il manque clairement une disposition de non-exemption dans le projet de loi proposé.

Le ministre Nault a précisé aux membres du CCIM que cette loi ne doit pas enfreindre les droits des Autochtones et ceux conférés par les Traités.

(Suite à la page 12)

Les peuples oubliés

La voix nationale des peuples indiens et métis hors réserves à travers le Canada

Publié par le



Chef national
Dwight A. Dorey

867, boulevard
Saint-Laurent
Ottawa (Ontario)
K1K 3B1



Le vice-chef informe les OPT des projets environnementaux à venir

Les affiliés du CPA sont avertis des possibilités de participer à plusieurs initiatives fédérales à venir en matière d'environnement. Le vice-chef Frank Palmater surveille les possibilités de financement dans les domaines du changement climatique, de la foresterie et de l'évacuation des déchets nucléaires.



Frank Palmater, vice-chef, Congrès des Peuples Autochtones

M. Palmater explique : « Le gouvernement fédéral reconnaît clairement que notre participation est nécessaire dans le cadre de toutes ces initiatives mais que nous sommes dans une situation où nous mettons la charrue avant les bœufs. » Il précise que les représentants du fédéral ne se sont pas encore engagés à financer le développement des propositions des OPT mais qu'ils ont indiqué qu'un

processus de consultation pour le financement sera entamé dans un avenir rapproché. « Ce dont nous avons besoin au bureau chef à l'heure actuelle est une certaine indication de nos organisations membres du genre de projets qu'ils doivent développer pour leurs propres régions. Nous avons besoin de cette information afin de pouvoir expliquer aux représentants

fédéraux le genre et l'étendue de la participation dont nous aurons besoin. »

Il dit qu'une des questions les plus importantes dans le cadre de son mandat environnemental est le réchauffement de la planète ou le changement climatique, y compris l'utilisation de l'énergie de remplacement. « Nous avons déjà deux projets, un au Labrador et un autre au Manitoba à cet effet et j'ai informé le ministre des Affaires indiennes que nous avons d'autres affiliés qui ont des questions à soulever. Nous avons besoin d'une certaine indication des autres OPT sur les questions spécifiques à soulever lors des discussions avec le ministère. »

Il précise qu'il y a aussi un certain nombre de possibilités de permettre aux affiliés du CPA de participer à l'élaboration des politiques en matière de foresterie. Il explique que si le Canada devait justifier son rôle de leadership au palier international à l'égard des politiques en matière de foresterie, il devrait clairement projeter l'image qu'il accorde une grande priorité aux préoccupations autochtones.

« Dans la dernière ébauche de la stratégie nationale en matière de foresterie, les préoccupations

autochtones n'étaient pas mentionnées adéquatement » affirme-t-il.

« Nous poussons la résolution des revendications territoriales autochtones antérieures avant de s'occuper des autres parties. Lorsque les mesures seront intégrées à une stratégie fédérale, les provinces auront tendance à adopter la même stratégie et à en faire une politique. »

Il souligne à nouveau la nécessité de la participation des OPT pour déterminer la forme adoptée pour l'initiative. Selon le vice-chef, les activités de gestion d'évaluation des déchets nucléaires sont aussi une priorité du gouvernement fédéral.

« Dans un avenir rapproché, nous entamerons des discussions avec le gouvernement fédéral en vue d'élaborer un processus permettant aux peuples autochtones hors-réserves d'obtenir un financement pour participer à des programmes de gestion des déchets nucléaires. »

Il explique que le CPA est aussi à la recherche de conseils des OPT en vue de déterminer comment elles voudraient participer à ce processus.

Le saumon de l'Atlantique en déclin

Le nombre de saumons de l'Atlantique retournant à leurs rivières natives a chuté de 90 pour cent au cours des 25 dernières années.

Le vice-chef Frank Palmater du Congrès a communiqué avec le ministre des Pêches et Océans pour obtenir un soutien pour adopter des approches de collaboration pour sauver le saumon de l'Atlantique.

Un certain nombre de raisons expliquent le déclin des stocks de saumon de l'Atlantique : la sensibilité au changement environnemental, les barrages et la pollution posent une menace aux saumons qui retournent aux frayères.

La pisciculture joue peut-être aussi un rôle dans le déclin étant

donné qu'à l'occasion, le stock agricole est cultivé avec le saumon sauvage, entraînant des parasites et des maladies des piscicultures qui se répandent partout dans l'océan.

Presque la moitié du saumon de l'Atlantique qui reste vit à Terre-Neuve et au Labrador, où il y a plus de 175 rivières à saumons. À cause du déclin actuel dans les stocks de saumon, la pêche récréative est aussi en déclin.

Le CPA va continuer à chercher des moyens d'appuyer nos organisations membres à Terre-Neuve et au Labrador afin d'assurer que le mode de vie et le moyen de subsistance des Autochtones ne se perdent pas.

La Loi sur les espèces en péril est sanctionnée

Après dix années de disputes intensives, la première loi fédérale du Canada visant la protection des espèces en voie de disparition, la *Loi sur les espèces en péril* a reçu la sanction royale le 12 décembre 2002.

La loi prévoit l'établissement d'un Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP) et un sous-comité des connaissances autochtones traditionnelles comme partie intégrante du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (SDEMDC). On prévoit que les deux organismes vont conseiller le ministre David Anderson sur les questions et les préoccupations des peuples autochtones en ce qui a trait à la loi et à sa mise en œuvre.

Le Congrès des Peuples Autochtones ainsi que d'autres organisations autochtones se

sont battus énergiquement pour renforcer le rôle des peuples autochtones dans la conservation de la faune, mais il reste encore beaucoup de travail à faire.

Le Congrès continue à participer au groupe de travail autochtone afin de rédiger le cadre de référence provisoire pour le CANEP et le sous-comité des connaissances autochtones traditionnelles.

Le chef du Congrès Dwight Dorey a écrit au ministre Anderson lui demandant des ressources pour participer au développement d'un cadre de mise en œuvre et d'un plan d'action pour la participation autochtone dans le cadre de la LEP. Le Congrès a fait du lobbying pour participer à la rédaction des ordres et du règlement de la Loi, notamment la réglementation ayant trait à la compensation.



Le tribunal appuie l'accès des autochtones hors-réserves aux programmes et aux services

En novembre 2002, une décision de la cour fédérale a donné des espoirs aux peuples autochtones hors-réserves dans leur lutte en vue d'obtenir un traitement équitable en vertu de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA).

Roger Misquidis, Dorothy Phipps-Walker et Peter Ogden, peuples autochtones en milieu urbain de la région de Toronto et de Hamilton maintiennent que le financement de la SDRHA n'est pas divisé équitablement parmi les peuples autochtones qui habitent dans des villes et ceux qui habitent dans des réserves parce que la stratégie ne tient pas compte des communautés autochtones en milieu urbain.

Développement des ressources humaines Canada (DRHC) fournit 330 M \$ par année pour appuyer la stratégie de développement des ressources humaines autochtones. La stratégie est mise en œuvre à

l'aide d'ententes de contribution entre Développement des ressources humaines Canada et 79 ententes de DRHA séparées (EDRHA). Chacune des 79 EDRHA est responsable de concevoir, gérer et financer des initiatives de développement de marché de travail pour les collectivités autochtones à travers le pays. Il s'agit d'un programme très décentralisé et même si plusieurs détenteurs d'EDRHA ont réussi à développer des partenariats avec l'industrie afin de former les peuples autochtones sur le palier local ou régional, il n'y a jamais eu d'initiative de formation autochtone mise en œuvre sur le plan national. Le Congrès des Peuples Autochtones (CPA) propose justement un tel projet national de formation à instaurer en partenariat avec l'Association canadienne de l'autobus (ACA).

Les services d'autobus interurbains et nolisés représentent des affaires de 236 M \$ par année au Canada d'un océan à l'autre. L'industrie emploie plus de 3 600 personnes qui sont d'un âge moyen substantiellement plus élevé que la norme nationale du milieu de travail. Ainsi, l'industrie doit recruter et former des personnes pour remplacer jusqu'à

50 pour cent de leurs conducteurs au cours des prochains cinq à dix ans. En se fondant sur le succès manifeste dans la province de la Saskatchewan, le CPA a développé une stratégie nationale pour les autochtones en milieu de travail qui tient compte des leçons tirées des succès antérieurs à travers le Canada. Le CPA a incorporé ces leçons dans un modèle pour le recrutement et la formation qui « rendra les peuples autochtones prêts pour le milieu de travail et le milieu de travail prêt pour les peuples autochtones. »

La décision Misquidis a permis à des organisations comme le Congrès des Peuples Autochtones et l'Association des femmes autochtones du Canada de participer au processus de la SDRHA, encourageant la justice pour les peuples autochtones qui, auparavant, ne pouvaient pas profiter des avantages et des programmes présentés par la SDRHA. Jusqu'à 2002, ils étaient contrôlés par le Ralliement national des Métis, l'Inuit Tapiriit Kanatami et l'Assemblée des Premières Nations.

Le projet des archives documente 30 ans de réalisations du CPA

Le projet des archives du Congrès des Peuples Autochtones organise plus de 30 années de données sur les peuples autochtones hors-réserves et leurs enjeux dans un base de données conviviale.

L'archiviste du CPA, Martin Dunn explique « Cette collection est probablement unique au monde. Des parties de la collection se retrouvent peut-être dans d'autres archives mais nulle part ailleurs tous les renseignements sont consignés dans un seul endroit. »

Lancé par le Congrès en 1998, le projet s'est attaqué à des montagnes de matériel dans

des boîtes, des photos et des vidéos qui ramassaient de la poussière depuis 1971 et qui ont à peine survécu plusieurs déménagements au cours des dix dernières années.

Dunn précise « L'histoire de la quête des peuples autochtones hors-réserves en vue de leur reconnaissance était enfouie dans ces boîtes, et maintenant il est réellement possible pour les gens d'accéder à la plupart des données à l'aide de notre base de données. »

Les données documentent les premières campagnes des Métis et des Indiens non inscrits en vue d'atteindre l'équité sociale et économique dans le domaine de l'emploi, du logement et de l'éducation. Les milliers de documents ayant trait aux revendications territoriales extraits des Archives nationales entre 1977 et 1980 constituent une partie importante de la collection, tout comme le sont les transcriptions des conférences constitutionnelles sur les questions autochtones entre 1982 et 1992.

Le CPA accueille une intervenante auprès des jeunes

Le CPA est heureux d'annoncer l'embauche de Heather Pelky dans le poste d'intervenante auprès des jeunes au sein du Congrès des Peuples Autochtones.



Heather Pelky

Heather vient de Spanish, Ontario où elle a travaillé comme coordonnatrice de développement de projet pour l'Association des Métis de Spanish. Auparavant, elle travaillait à Sault Ste. Marie dans le domaine des programmes de logement, de formation à l'emploi et d'alphabétisme.

Elle a obtenu un diplôme d'arts libéraux du Collège de Sault Ste. Marie et continue présentement ses études pour obtenir un diplôme en administration publique de l'University Ryerson à Toronto. L'intervenante auprès des jeunes est responsable de faire la promotion des programmes d'emploi pour les jeunes et d'aider les individus, collectivités et détenteurs d'EDRHA à la préparation de propositions visant

l'emploi des jeunes. Heather facilitera aussi le travail du conseil national des jeunes du CPA et du comité directeur des questions et politiques pour les jeunes. Elle participera aussi au groupe de travail fédéral-provincial-territorial et autochtone pour les jeunes. Heather préconise l'éducation parmi les peuples autochtones. Elle encourage les jeunes à rester à l'école et de faire tout leur possible.

(Suite à la page 19)



L'emploi : une priorité du CPA

Inciter la création de possibilités d'emploi pour les peuples autochtones hors-réserves et non inscrits est une grande priorité du programme du Congrès des Peuples Autochtones.

Voilà le message livré par le chef national du Congrès, Dwight Dorey au cours de la conférence sur le renouvellement de la stratégie de développement des ressources humaines autochtones le 14 mars dernier.

Dans sa présentation, le chef Dorey a expliqué que la stratégie de développement des ressources humaines autochtones développée par le gouvernement fédéral a produit des occasions nettes pour plusieurs peuples autochtones de participer à l'économie canadienne.

Stratégie renouvelée

Il a promis l'appui de son organisation à une stratégie renouvelée lorsque l'entente actuelle prendra fin en 2004 mais a précisé que la stratégie se doit d'être plus accommodante pour un plus grand nombre de peuples autochtones. À l'heure actuelle, seulement trois « ententes de cadre national » visant la création d'emploi pour les Autochtones appelées ententes de développement des ressources humaines autochtones (EDRHA) existent, soit une entente avec l'Assemblée des Premières Nations, une avec le

Ralliement national des Métis et une avec l'Inuit Tapiriit Kanatami.

Le chef Dorey préconise une quatrième entente avec le Congrès des Peuples Autochtones, « une entente qui se concentre sur l'énorme population des Autochtones non inscrits pour qui le CPA est le porte-parole depuis plus de 30 ans. »

Financement plus élevé

« Bien sûr, ceci exigerait un financement plus élevé de la part de la stratégie nationale » explique le chef, « par contre, ceci nous permettrait de nous attaquer à la grande iniquité qui existe à l'heure actuelle et de produire des résultats encore plus positifs que le programme cherche à réaliser. »

Il suggère que le Congrès aide à élaborer les termes de référence et qu'il agisse comme courtier pour la négociation d'ententes régionales bilatérales individuelles pour établir des structures de gestion et les niveaux de financement adéquats partout dans les régions pour la période après 2004.

Programmes supplémentaires nécessaires

Le chef Dorey a expliqué aux participants à la conférence

qu'un programme national quelconque est nécessaire pour compléter les efforts déployés pour l'emploi autochtone à l'aide de la SDRHA aux paliers local et régional étant donné qu'à l'heure actuelle, aucun mécanisme n'existe pour fournir un financement direct pour des interventions dans le marché de travail national.

Il a précisé que le Congrès a développé de tels programmes dont l'un est la Stratégie nationale autochtone du milieu de travail ou la SNAMT.

Égaler la demande

La prémisse de la stratégie est la notion la plus simple possible d'établir la correspondance entre l'offre et la demande du marché du travail, en préparant le milieu de travail pour les peuples autochtones et en préparant les peuples autochtones pour le milieu de travail. « Avec le temps, nous avons appris que les employeurs ont besoin de peu d'encouragement pour vouloir intégrer les peuples autochtones à leurs emplois et à la planification de carrière, ils ont cependant besoin des outils adéquats et de préparer leur milieu de travail pour les peuples autochtones » a précisé le chef Dorey.

Trousse d'outils de la SNAMT

Il a expliqué que le Congrès a développé une trousse d'outils pour la SNAMT à l'intention des employeurs éventuels et des employés autochtones pour favoriser le processus. Le chef Dorey a précisé que le Congrès prouve déjà le mérite de la stratégie au moyen d'initiatives en cours par certaines de ses associations provinciales et au moyen du lancement d'une entente nationale avec l'Association canadienne des autobus.

Le chef Dorey a aussi fait référence à un protocole d'entente entre le Congrès et une entreprise du secteur privé pour illustrer une nouvelle méthode visant à offrir des services de soutien au marché du travail et à faire en sorte que les peuples autochtones soient employés dans des collectivités choisies et ce, de concert avec les chambres locales de commerce.

Idée radicale

L'idée sous-jacente au projet est d'introduire des contrats basés sur le rendement au gouvernement fédéral pour la première fois, illustrant que les personnes qui conçoivent et offrent des services sont

(Suite à la page 19)

Le CPA évalue la possibilité de conclure un partenariat avec l'initiative Jobwave de la C.-B.

Le Congrès des Peuples Autochtones étudie la possibilité de conclure un partenariat avec Jobwave de la Colombie-Britannique afin d'améliorer les possibilités de formation pour les emplois en milieu urbain.

Jobwave est un programme d'emploi qui promet des solutions pour la formation sur l'emploi et les compétences, ainsi que des solutions progressives, axées sur l'Internet pour l'emploi et l'embauche ainsi que des

solutions commerciales technologiques privatives.

Le programme est un modèle basé sur le rendement qui place l'accent sur les petites et moyennes entreprises, qui représentent plus de 90 % des emplois au Canada.

En concluant ce partenariat avec Jobwave à un niveau national, le CPA peut entraîner la formation en emploi et en compétences pour un plus grand nombre de peuples autochtones en milieu urbain au Canada, possédant

déjà les ressources et l'infrastructure pour offrir des services et des programmes au palier régional par le biais d'organisations affiliées provinciales et territoriales. Nous espérons que ce partenariat aidera à surmonter les « défis uniques » auxquels font face les Autochtones au Canada qui habitent dans les centres urbains reconnus par le gouvernement fédéral dans son plan budgétaire pour le Canada 2003. Cette

reconnaissance s'est traduite par une somme de 17 millions de dollars sur une période de deux ans pour les coûts partagés pour des projets pilotes qui étudient de meilleurs moyens de répondre aux besoins des peuples autochtones dans les centres urbains. En plus de cette somme, 72 millions de dollars ont été affectés pour améliorer les résultats des études pour les peuples autochtones afin d'assurer qu'ils se verront offrir des occasions de formation et d'emploi dans le cadre de projets importants à travers le Canada.



Le Conseil national des jeunes du CPA étudie la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

Le Conseil national des jeunes du CPA a organisé une réunion les 4 et 5 novembre 2002 à Ottawa pour discuter de la nouvelle Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2003. La réunion a présenté à des représentants des jeunes, des renseignements sur la loi et les options visant la participation individuelle et communautaire dans le renouvellement de la justice pour les jeunes.

Paula Kingston du ministère de la Justice a présenté les grandes lignes de la nouvelle loi et l'importance de la mise en œuvre sur une base de collaboration de la loi. Conrad Delarond, un enquêteur de la GRC a présenté des situations vécues de jeunes contrevenants faisant face à la collectivité et de victimes faisant face aux tribunes de justice communautaire.

Paula Marshall et Kari Gould du Programme Mi'kmaq d'options pour les jeunes délinquants ont fait une présentation sur le projet et les conseils de détermination de la

peine et ont discuté de la vie des jeunes et comment ils atteignent le point où ils commettent des délits. Marie-Ann Arcand du Punky Lake Wilderness Camp a présenté une vue d'ensemble touchante du camp de pleine nature, sur la façon dont il a été fondé et les défis à surmonter pour commencer un projet de justice pour les jeunes.

Lors de la dernière journée, Mary-Ann et Paula ont fait équipe pour proposer au groupe de jeunes une série de discussions sur la justice, des quiz, des sondages, de tests de personnalité et des

<http://www.abo-peoples.org/YouthPages/YJAreview/YJAintro.htm>.



Conseil national sur la jeunesse du CPA avec George Leach

Rangée arrière - Randy Drover - Derek Boulette - George Leach - Jenna Burke - Rangée(sur le plancher) - Robert Russell - Clifford Horseman - Marie-Angele Lamadeleine - Rangée avant - Stephanie Bolger - Jamie Gallant

exercices de développement de l'esprit de corps et de leadership. Un jeune a affirmé qu'il s'attendait à « une tonne de charabia juridique... la session a beaucoup dépassé mes attentes. »

Les jeunes ont commenté sur les connaissances, compétences et outils dont ils

disposent maintenant afin de les rapporter à leurs collectivités pour effectuer des changements dans la justice pour les jeunes.

Pour des renseignements sur la réunion et des mesures suggérées pour des questions de justice pour les jeunes, consultez le site Web du CPA à :



La Direction générale des questions autochtones accueille une nouvelle directrice générale

Après huit mois sans directeur général à la Direction des questions autochtones, le Service correctionnel du Canada a embauché Lisa Allgaier dans ce poste.

Madame Allgaier était la directrice de la santé autochtone au ministère de la Santé de la Colombie-Britannique et est membre depuis longtemps de la Société John Howard. En effet, elle a occupé le poste de présidente de l'association provinciale en C.-B. pendant plus de cinq ans. Madame Allgaier possède un diplôme en travail social et elle a surtout travaillé dans les domaines de la santé et de la guérison. Madame Allgaier fait partie des Moskégon du Manitoba.

Depuis la nomination de Madame Allgaier, les réunions

régulières du groupe de travail national sur les services correctionnels offerts aux Autochtones ont recommencé et le comité prépare des plans de travail pour soutenir la réintégration des détenus autochtones dans la société, pour influencer l'élaboration de politiques et pour augmenter la sensibilisation au sujet des problèmes des services correctionnels offerts aux Autochtones.

À l'heure actuelle, le SCC effectue un examen des services offerts en vertu de l'article 81 et de l'article 84. Au moyen de ce processus, le Congrès espère déterminer les obstacles à la mise en œuvre de projets en vertu de l'article 81 et de l'article 84 et de faciliter le développement d'initiatives dans les collectivités qui désirent fournir des services correctionnels.

Un des principaux objectifs du programme de justice



Lisa Allgaier

correctionnel du CPA est de promouvoir les possibilités permettant aux collectivités de s'impliquer dans les services correctionnels et de faciliter le développement des capacités pour la prestation des services

correctionnels au sein des collectivités autochtones. Au cours de l'année à venir, le CPA travaillera en vue d'être plus impliqué avec les directions du programme du SCC et d'améliorer sa liaison avec le Commissaire, Comité exécutif, Bureau régional, Agents et institutions de développement des collectivités autochtones.

Toutes les personnes désireuses d'obtenir de plus amples renseignements ou qui voudraient présenter des commentaires sur les enjeux de la justice correctionnelle sont priées de communiquer avec Randy Martin – Coordonnateur de la justice correctionnelle au bureau du CPA. Courriel : randy@abo-peoples.org





Le CPA aborde les soins de santé et le rapport Romanow

Étant donné que les peuples autochtones hors-réserves n'ont pas eu accès à la plupart des services de soins de santé des gouvernements provinciaux et fédéral, le Congrès des Peuples Autochtones adopte des mesures visant à inciter une approche plus inclusive.

En janvier 2003, à Ottawa, le chef national du Congrès, Dwight Dorey s'est présenté à une réunion des ministres de la santé du fédéral et des provinces. Il a rencontré l'honorable Anne McLellan et l'honorable Jane Purves de la Nouvelle-Écosse, en compagnie d'autres organisations autochtones nationales pour communiquer la situation des dossiers des Autochtones hors-réserves et pour présenter leurs réactions aux recommandations de la commission Romanow sur les soins de santé.

Exclusion des Autochtones en milieu urbain

Au cours de la réunion, le chef Dorey a expliqué que le plus grand nombre des populations autochtones au Canada ne sont pas assujetties aux dispositions de la *Loi sur les Indiens* et qu'elles sont grandement exclues de tous les avantages fournis par le biais de Santé Canada et des compétences provinciales de santé.

« Par contre, nos peuples souffrent des mêmes problèmes que nos frères et sœurs autochtones habitant dans les réserves de la *Loi sur les Indiens* » explique le chef Dorey en soulignant, entre autres, les problèmes du diabète, du VIH/sida et de la malnutrition.

« Ces maux insidieux sont aussi répandus – souvent davantage dans des régions urbaines, rurales et éloignées – qu'ils le sont à l'intérieur des frontières des réserves de la *Loi sur les Indiens*. »

Conflits de compétences

Le chef national explique que les gouvernements doivent accepter qu'il est important de reconnaître ces réalités et qu'il faut les aborder si nous avons réellement l'intention de faire

une différence positive afin d'assurer que tous les peuples autochtones se voient accorder les mêmes normes de bonne santé et l'accès à des soins de santé dont profitent les autres Canadiens. Il explique qu'il est nécessaire de freiner les conflits de compétences entre les gouvernements et qu'il faut commencer à agir.

Le chef Dorey note que la Constitution du Canada reconnaît et confirme les droits des peuples autochtones et ne fait aucune référence à des groupes précis comme les peuples des « Premières nations » ou les peuples métis habitant dans des parties spécifiques du pays. La Constitution ne mentionne pas non plus les organisations politiques, comme l'Assemblée des Premières nations, le Rassemblement national des Métis ou l'Inuit Tapiriit Kanatami.

Par contre, ce sont les Premières nations, les Métis et les Inuits ainsi que leurs organisations politiques qui disposent des fonds pour les soins de santé et les mécanismes de prestation de services.

Il précise que le temps est venu de mettre de côté les distinctions artificielles et de déterminer les mesures positives qui peuvent être adoptées pour améliorer le bien-être des Canadiens autochtones à l'aide du système de soins de santé, « peu importe le statut, le lieu de résidence ou l'association à une organisation politique. »

Rapport Romanow

Le chef Dorey a félicité la Commission sur les soins de santé de l'ancien premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanow, de son engagement à trouver des

solutions raisonnables à des problèmes déraisonnables.

Il a précisé que bien que le Congrès ne soit pas entièrement d'accord avec les conclusions et les

recommandations du rapport, plusieurs raisons l'incitent à aborder les recommandations de façon positive parce qu'elles sont dirigées aux peuples autochtones.



La guérison est amorcée

La réaction de la Fondation pour la guérison des Autochtones aux résolutions du CPA présentées au cours de la dernière assemblée annuelle sera présentée à la prochaine réunion du Conseil du CPA.

Le vice-chef du CPA, Frank Palmater s'attend à recevoir la réponse de la Fondation avant la fin mai.

Lors de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu en novembre 2002, cinq résolutions ont été adoptées au sujet du travail à venir dans ce domaine. L'assemblée a appuyé la défense continue des intérêts du CPA pour son soutien et pour entreprendre des négociations avec le gouvernement fédéral en vue de développer et de mettre en oeuvre une stratégie de guérison à long terme.

L'assemblée a aussi mandaté le CPA de trouver le financement nécessaire pour établir un système de centres intégrés de guérison pour les survivants des pensionnats résidentiels et leurs descendants.

En 2002, le Congrès des Peuples Autochtones a entrepris son premier programme financé par la Fondation pour la guérison des Autochtones. Le projet a fait appel à une

approche holistique, basée sur les traditions afin de responsabiliser les participants en les sensibilisant et en leur offrant le soutien au fur et à mesure qu'ils s'impliquent dans le legs du système des pensionnats résidentiels et de son incidence sur les peuples autochtones.

La Fondation pour la guérison reconnaît que les niveaux de participation des Métis et les Indiens non inscrits dans ses projets financés n'ont pas été adéquats. C'est la raison pour laquelle le CPA a cherché à développer une relation positive avec la Fondation et à participer aux initiatives de guérison au moyen de l'implication communautaire.

Le CPA est engagé à s'attaquer aux besoins en matière de guérison des peuples autochtones affectés par le legs des abus physiques et sexuels dans les pensionnats résidentiels, y compris les incidences entre les générations.



Les recommandations du CPA

(suite de la page 2)

Le conseil présenté par le CCIM au ministre à cet effet était d'englober une disposition de non-exemption.

Nous recommandons qu'une telle disposition, plus précisément, l'option de non-exemption n° 6 telle que recommandée par le CCMC soit intégrée au projet de loi.

2. Traitement différentiel des bandes dans la LGPN en ce qui a trait à utiliser les coutumes comme méthode pour choisir leurs leaders.

La LGPN permet seulement aux bandes fonctionnant à

l'heure actuelle à l'aide de l'approche de la sélection par les coutumes de continuer à faire appel à ces pratiques. La politique d'AINC permet aux bandes (a.74) d'utiliser les méthodes coutumières pour la sélection du leadership.

Nous recommandons que la possibilité de faire appel aux coutumes pour l'élection du leadership (a.74) demeure, avec l'approbation des membres dans les réserves et hors-réserves.

3. La question de «l'équilibre» entre les membres dans les réserves et hors-réserves n'est pas résolue dans la loi proposée.

Dans Corbiere, le tribunal a précisé que les bandes peuvent équilibrer les intérêts des membres dans les réserves et hors-réserves lorsqu'il s'agit de voter. La LGPN ne précise pas comment équilibrer ces droits et elle ne présente pas non plus de critères à cet effet.

Nous recommandons qu'une plus grande direction soit fournie aux bandes en vue de permettre/d'interdire le droit de vote des membres hors-réserves. Il est nécessaire d'avoir un système à l'intérieur duquel les membres dans les réserves et hors-réserves pourront décider comment équilibrer

efficacement ces droits pour limiter des défis futurs en vertu de la Charte.

4. Larges pouvoirs conférés au ministre pour intervenir dans les affaires des bandes en ce qui a trait à des difficultés financières possibles d'une bande.

Le ministre a expliqué au CCIM qu'il voulait que son rôle ainsi que le rôle du gouverneur en conseil soit diminué.

L'article 10(3) de la LGPN confère au ministre de grands pouvoirs discrétionnaires pour intervenir dans les affaires

(suite à la page 9)

Le programme de mentorat du CPA - Où nous en sommes

L'année dernière, le Congrès des Peuples Autochtones a instauré son programme de mentorat dans le but d'établir des partenariats réussis entre des artistes autochtones et des jeunes autochtones. À ce jour, le programme fonctionne à merveille et s'apprête à s'étendre à un palier national au cours de l'année.

George Leach, talentueux rocker lauréat de blues, a été le premier mentor à participer au programme. À plusieurs reprises, il a rencontré des enfants, signé des autographes, répondu aux questions et distribué des copies de son cédérom *Just Where I'm at*, offertes à titre gracieux par le CPA. Plus récemment, le « Odawa Native Friendship Centre Youth Group » a assisté à un concert de George Leach au Musée canadien des Civilisations et les participants ont été très heureux de le rencontrer et de faire prendre leur photo avec lui en coulisses.

Au moyen du programme du CPA, **Chantal Kreviazuk**, la chanteuse et chanssonnière



Jocelyn Rheaume (deuxième de la droite) coordonnatrice du programme de mentorat en discussion avec des jeunes du CPA.

canadienne reconnue et de renommée internationale a rencontré en coulisses au cours de son spectacle au Centre national des Arts, le jeune producteur autochtone de télévision Victor Linklater de « First Music & Arts » afin de discuter de ses racines autochtones et de la valeur du mentorat.

Le programme a évolué et comprend maintenant des modèles de fonctions professionnelles autochtones provenant d'une variété de professions.

Blake AuCoin est un pompier d'Ottawa qui offre des tours guidés de son poste d'incendie et qui parle du métier de pompier comme possibilité de carrière.

Claude Latour est un visualiste qui encourage les partenaires ayant des aspirations dans son domaine à le rencontrer dans son studio le samedi et il leur enseigne la conception et le marketing nécessaire pour leur travail.

John Bernard est le PDG de l'entreprise de haute technologie Donna Cona qui présentera aux groupes de jeunes le domaine de la technologie de l'information.

Fred Cattroll est un photographe bien établi qui présente aux jeunes des expériences pratiques en photographie.

Val St.Germain est un joueur professionnel de football dans la Ligue canadienne de football qui rencontrera les jeunes sur le terrain après chaque partie des Ottawa Renegades au cours de la saison 2003.

Le programme est en train de faire l'objet d'essais à Ottawa, où est situé le bureau chef du Congrès. Au cours de l'année prochaine, le programme de

(Suite à la page 19)



(suite de la page 8)

les droits découlant des traités soient protégés par l'article 35 de la Constitution.

5. La LGPN confère de grands pouvoirs de perquisition et de saisie.

En vertu de la LGPN, un agent d'application de la loi de la bande peut entrer, n'importe où, n'importe quand, effectuer toute inspection, copier et enlever tout document. Il n'y a aucune disposition au sujet d'un « soupçon probable ». L'article 8 de la Charte précise que les perquisitions doivent être raisonnables et que des perquisitions raisonnables doivent être justifiées.

Dans ces situations, les pouvoirs de l'agent découlent du but de vérifier le respect de la loi d'une bande. Il n'est pas nécessaire que cet agent de la bande ait des soupçons au sujet de la violation de la loi de la bande, sans parler d'un soupçon raisonnable ou probable. Nous sommes d'avis que les pouvoirs de perquisition et de saisie sont beaucoup trop larges et qu'ils pourraient faire l'objet d'abus.

Le CPA recommande donc que des consultations supplémentaires aient lieu pour l'amendement sur les pouvoirs, y compris les pouvoirs de perquisition et de saisie à cause des défis possibles que pourraient entraîner ces pouvoirs en vertu de la Charte.

6. Il y a une absence marquée d'une institution indépendante pour effectuer les tâches variées réalisées auparavant par le ministre et le gouverneur en conseil.

La notion d'une institution indépendante pour effectuer les tâches variées afin de faciliter les pratiques de gouvernance est une notion à laquelle les peuples autochtones aspirent mais sans succès. Il s'agit d'une notion qui, aux yeux des peuples autochtones, est une méthode favorisant la bonne gouvernance et limitant

l'interférence d'AINC dans leurs affaires internes.

Le CCIM a recommandé que le ministre établisse une institution indépendante pour effectuer les activités réalisées par le ministre en vertu de la *Loi sur les Indiens* afin de diminuer son rôle autant qu'il est possible, étant donné le mandat actuel.

La Commission royale d'enquête sur les peuples

autre, un bureau d'un protecteur des membres est aussi nécessaire pour effectuer les tâches liées à l'entente des plaintes des membres des bandes contre les conseils de bandes. Cette mesure est surtout nécessaire pour les membres hors-réserves qui ont été traités trop souvent de façons différentes et discriminatoires par leurs conseils de bande. Le protecteur des membres serait, pour les membres de la

de connaissances de plusieurs tribunaux relatives aux questions autochtones et aux lois autochtones.

Le CPA recommande la création d'une institution indépendante accompagnée d'un bureau du protecteur des membres, comme l'ont recommandé le CCIM, la CRPA et d'autres organisations autochtones dans le passé afin d'exécuter les fonctions visant à faciliter, mettre en œuvre et réaliser efficacement de bonnes pratiques de gouvernance.

Ce sont les recommandations que nous présentons à ce comité. Nous vous prions de les étudier et de les évaluer afin de mettre en œuvre des changements positifs.

Quel est le point de vue du CPA à l'égard de ce projet de loi?

Il ne s'agit certainement pas de notre approche préférée pour régler plusieurs problèmes que nous avons en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Par contre, la réalité est que cette mesure législative est la seule option sur la table à l'heure actuelle et que lorsque nous avons la chance de participer à une telle réforme, nous devons aborder les besoins de nos membres et nous devons participer entièrement.

Sinon, nous ne servirions pas les intérêts que nous nous sommes engagés à défendre au cours des dernières 30 années. La réalité politique et sociale affectant les peuples autochtones dans ce pays se base énormément sur la *Loi sur les Indiens* et le système des réserves. Les programmes et les services visent les communautés habitant dans des réserves. Les droits des Autochtones ne découlent pas des collectivités dans des réserves et ce projet de loi a une incidence sur les membres des bandes dans les réserves ainsi que sur les membres des bandes hors-réserves.

Dans ce pays, les peuples autochtones sont les seuls citoyens qui ne possèdent pas de droits de mobilité. Ceci veut

Les Autochtones hors-réserves sont prêts à participer

L'initiative sur la gouvernance, le projet de loi C-7 vient de franchir sa deuxième étape de séances d'information à travers le Canada. En partenariat avec le Congrès des Peuples Autochtones, le gouvernement du Canada a proposé des amendements à la *Loi sur les Indiens* qui visent à mettre à jour les codes des élections, la sélection du leadership, l'adhésion aux bandes et l'imputabilité financière.

Le projet de loi a été acheminé au Comité permanent du Parlement après sa première lecture et, à l'heure actuelle, il est en attente des recommandations du comité permanent. Bien que le Congrès n'appuie pas entièrement le projet de loi C-71 sur la gouvernance dans sa totalité, le CPA a constaté une réponse positive au cours des centres de partage d'information qui ont eu lieu dans les régions urbaines à travers le Canada. Plusieurs problèmes communs soulevés au cours des séances d'information portaient sur l'absence de droits de mobilité des réserves pour aller hors-réserves, le contrôle des membres sur les descendants à venir et l'accès à des services hors-réserves. Les décisions des tribunaux comme dans les dossiers Corbière et Misquidis, permettent aux peuples autochtones hors-réserves d'avoir accès au droit de vote dans les réserves et aux programmes de l'ARHDA. Ils peuvent participer aux programmes et services de leurs collectivités et en bénéficier.

autochtones a recommandé que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les organisations autochtones, établisse une institution autochtone.

Si le but du ministre et du ministre est de mettre en œuvre ces mesures législatives comme étape provisoire en vue d'une autonomie gouvernementale, il est alors essentiel de créer une institution indépendante pour réaliser ces buts. En

bande, une ressource efficace et peu coûteuse d'en appeler des décisions injustes ou des mesures discriminatoires par les conseils de bandes.

À ce jour, le seul recours contre ce genre de mesures est de comparaître devant les tribunaux et l'obstacle principal de ce processus pour les peuples autochtones est qu'il s'agit d'un processus coûteux au niveau du temps et de l'argent et qui s'est prouvé inefficace à cause du manque



Une conversation avec le chef

En novembre 2002, le chef Dwight A. Dorey a été réélu pour un deuxième mandat de trois ans à titre de chef national du Congrès des Peuples Autochtones.

Il occupe une place de premier rang de la vie publique autochtone depuis plus de 25 ans et il dirige l'organisation politique nationale de défense des droits qui oeuvre depuis plus de 31 ans pour desservir les intérêts des peuples autochtones hors-réserves.

Dans une entrevue candide avec Les Peuples Oubliés, Dwight Dorey discute de sa vie, de ses points de vue et des ses espoirs et aspirations pour les peuples autochtones au Canada.

PO – Pour commencer, pouvez-vous nous parler un peu de vous?

Dwight – Je suis né et j'ai grandi dans une petite collectivité près de New Germany en Nouvelle-Écosse qui, avant la Seconde Guerre mondiale était en fait, une réserve indienne, ou une concession de terres aux Mi'kmaq en Nouvelle-Écosse. Toutefois, le gouvernement a vendu ces terres avant la guerre et l'inscription éventuelle des Indiens a eu lieu dans les Maritimes en 1956.

Ma mère était Mi'kmaq et mon père n'était pas d'ascendance autochtone. Maman avait le droit d'être inscrite mais a été tenu arbitrairement à l'écart de la liste d'inscription. Nous

avons donc été élevés en réalisant jusqu'à un certain point que nous étions des enfants indiens, mais pendant ma jeunesse, surtout dans une collectivité composée principalement de Blancs, notre famille comprenait les seuls Indiens dans cette terre de réserve après qu'elle a été vendue à ce que l'on réfère à des squatters à cette époque – mon père étant dépeint comme un squatter. À cette époque, être un Indien n'était pas populaire. En fait, une grande discrimination était liée à cette étiquette, nous avons donc assez souffert.

PO – Vraisemblablement, c'était aussi le cas à l'école?

Dwight – Oui, et c'est un facteur important qui m'a incité à décrocher de l'école secondaire. Il m'est impossible d'affirmer que c'était le seul facteur mais c'était un élément

important. Ce n'était pas réellement flagrant, mais j'ai toujours senti que ce l'était.

PO - Comment avez-vous réagi face à tout cela?

Dwight – Pas très bien, surtout lorsque j'étais jeune. Ma peau était un peu plus foncée que celle de la plupart des autres, et à ce titre, j'ai ressenti un certain niveau de rejet parce que je me faisais étiqueter comme « Indien » et ce genre de commentaires. La situation aboutit à un point où, en grande partie, une personne l'endure et continue, mais ça fait toujours mal. À la maison, on nous décourageait d'en parler parce qu'à ce moment-là, nos parents ne voulaient pas vraiment que notre statut soit une chose bien connue.

PO – Donc, en fait, ils vous disaient de ne pas être Indiens?

Dwight – Plus ou moins. C'était une de ces situations où lorsqu'on est jeune, on ne nous renseigne pas vraiment sur la situation. L'information vient juste lorsqu'on commence à poser des questions. Je me souviens d'une occasion lorsque la famille de ma mère – une auto pleine des ces personnes ont commencé à arriver de Shubenacadie un dimanche après-midi afin de passer la journée avec nous. « mais ils n'en parlaient jamais vraiment. »

PO – Vos parents pensaient probablement que la situation découlait du mariage mixte dans

lequel ils s'étaient engagés et qui n'était pas une situation aussi courante à ce moment-là qu'à l'heure actuelle.

Dwight – Ironiquement, une des situations qui est survenue est que lorsque la terre (de réserve) a été vendue aux squatters – mon père étant l'une de ces personnes – le résultat a été que notre terre a été retirée de ma mère comme Mi'kmaq et que le gouvernement a fait payer mon père pour cette terre! Et à ce jour, nous n'avons jamais été capables de présenter une revendication au ministère des Affaires indiennes à cause de la politique qui restreint les revendications aux bandes ou aux réserves qui sont déjà reconnues.





Chef national Dwight A. Dorey

De toute façon, il s'agit d'une de ces situations qui ont fait qu'en vieillissant, la curiosité prend le dessus de plus en plus. En fait, au début des années 1970, lors de l'établissement de l'organisation des Indiens non inscrits et des Métis en Nouvelle-Écosse à l'aide du Conseil national des Autochtones du Canada (maintenant le CPA), ma mère a reçu une invitation à une réunion pour participer à la création de cette nouvelle organisation. Ma mère et un certain nombre de mes sœurs plus âgées se sont impliquées. À ce moment-là, j'ai aussi entendu parler de l'Association des Métis et des Indiens non inscrits de l'Ontario et j'ai adhéré à cette organisation comme membre du bureau de Toronto.

C'était au printemps de l'année 1977 alors que j'habitais à Toronto et que je travaillais dans un poste de gestion dans l'industrie du transport. Ma mère et ma sœur Darlene m'ont demandé de me présenter pour obtenir un poste au sein du conseil exécutif dans ma ville natale parce que l'association avait sérieusement besoin de gens possédant une expérience en gestion pour participer à ce qui s'appelait à l'époque la « Non Status Indian and Metis Organization of Nova Scotia » (maintenant le « Native Council of Nova Scotia »).

PO – Quand avez-vous quitté la Nouvelle-Écosse?

Dwight – J'ai quitté la Nouvelle-Écosse à l'âge de 17 ans. J'avais à peine terminé quelques mois de mes études de 11^e année et j'étais au bout de ma corde. Heureusement pour moi, plusieurs de mes frères et sœurs plus âgés habitaient à Toronto. J'ai habité avec eux pendant une courte période jusqu'à ce que je me trouve du travail et vole de mes propres ailes. J'ai fini par habiter à Toronto pendant douze ans.

PO – Donc, c'est grâce à votre mère et à vos sœurs que vous avez commencé à obtenir une expérience politique et à quel poste vous êtes-vous présenté?

Dwight – Je me suis présenté au poste de vice-président et j'ai été élu.

PO – Et, c'est ce qui a été le point tournant pour tout ce qui a suivi?

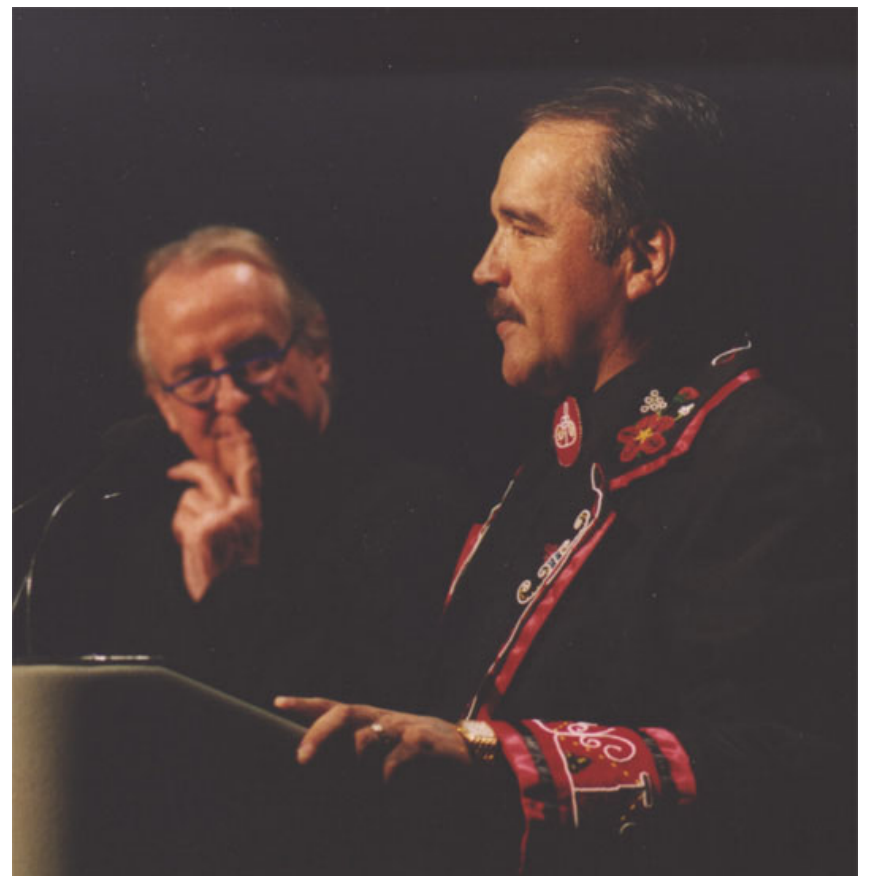
Dwight – Pas mal, mais à ce moment-là, je ne connaissais pratiquement rien au sujet de mes propres antécédents et culture, donc, j'ai donc eu à traverser une grande courbe d'apprentissage au cours des deux premières années. Et à ce moment-là, notre mandat de membre élu durait seulement un an; cependant j'ai été réélu pour cinq ans, et c'est à ce moment-là que j'ai commencé à me rendre compte de l'importance des études pour moi dans ce poste.

Donc, j'ai suivi le processus du TCG et j'ai obtenu mon diplôme de 12^e année peu après au début des années 1980.

Ensuite, je me suis présenté au poste de vice-président national au Conseil national des Autochtones du Canada et j'ai été élu pour un mandat de deux ans. Après, le professeur Vic Valentine de l'Université Carleton m'a encouragé à poser ma candidature pour le programme de maîtrise. Éventuellement, j'ai commencé à suivre des cours et ça m'a pris un certain temps; par contre neuf ans plus tard, j'ai obtenu mon diplôme en 1993. Je suis alors retourné en Nouvelle-Écosse où j'ai été élu vice-chef et ensuite chef et président et j'ai occupé ce poste pendant un certain nombre d'années au sein du « Native Council of Nova Scotia. »

PO – Après cela, vous êtes revenu à Ottawa et vous avez travaillé pour le Congrès des Peuples Autochtones comme conseiller principal des politiques. Vous avez ensuite été élu chef national au printemps de l'année 2000 et en novembre dernier, vous avez été réélu. Qu'est-ce qui vous a incité à vous présenter à un poste au bureau national?

Dwight – J'avais des aspirations depuis un certain nombre d'années, reconnaissant que pour être un leader national, il est nécessaire de posséder une expérience assez importante, une certaine sagesse et une connaissance des caractéristiques du leadership, tout en ayant servi au sein du conseil national et participé à plusieurs assemblées générales annuelles. J'ai donc parlé à un certain nombre de personnes au fil des années et ces personnes m'ont encouragé à envisager le palier national. Mon travail de





Une conversation avec

conseiller principal des politiques pour le CPA m'a aussi aidé à me positionner pour une course au leadership.

PO – Donc, vous aviez quelques années d'expérience au palier national et nous sommes maintenant dans le nouveau millénaire et vous avez un mandat d'environ

trois ans. Le recensement le plus récent démontre qu'environ 78 % des peuples autochtones n'habitent pas dans les réserves, ne sont pas protégés par la Loi sur les Indiens et ne profitent pas beaucoup des 7,4 milliards de dollars dépensés pour les peuples autochtones. Quelles sont quelques mesures que le gouvernement devrait adopter pour s'attaquer à cette situation?

Dwight – La première chose est de cesser de jouer à l'autruche et de reconnaître la réalité que les peuples autochtones augmentent à un taux beaucoup plus rapide que le taux pour la population non autochtone et qu'au sein de la population autochtone, les chiffres croissant le plus rapidement sont ceux des gens déménageant hors des réserves.

Il s'agit d'un vrai problème et la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones avait prévu cette situation.

Maintenant, la prochaine étape est de commencer à évaluer leurs propres politiques et la législation actuelle et de faire le point de la situation en ce qui a trait aux limites qu'elle a pour la prestation des services et des droits qui découlent des droits des peuples autochtones et des droits issus des traités. Ils doivent commencer à faire des changements à la législation et à leurs politiques touchant la population autochtone.

PO – Mais c'est justement cela : ils continuent à affirmer que des obstacles constitutionnels les empêchent de fournir la prestation directe aux peuples autochtones hors-réserves, expliquant qu'il s'agit de la responsabilité des provinces et cette attitude a

contribué à une lutte continuelle entre les deux paliers de gouvernements au sujet de qui est responsable. Ceci a constitué un obstacle important, êtes-vous d'accord?

Dwight – Oui, mais seulement parce que les gouvernements permettent que cette situation soit un obstacle. J'envisage n'importe quel problème qui affecte les Canadiens en général – ça pourrait être les soins de santé, l'éducation, le logement, peu importe. En vertu de notre constitution, les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent déterminer ce qui est de compétence provinciale et ce qui est de compétence fédérale. Et lorsque c'est nécessaire, ils viennent à bout de s'entendre, d'aborder les problèmes et de les régler.

Prenons par exemple les paiements de transfert. Il y a toujours des problèmes au sujet des paiements de transfert pour ce genre de services de base : les provinces en veulent toujours plus et le gouvernement fédéral est peu disposé à payer. Mais ils se rencontrent et trouvent une solution parce que c'est assez important pour que les provinces forcent la note.

Notre situation est quelque peu différente. Voici comment je perçois notre situation.

En vertu de l'article 91.24, la partie de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui fait référence aux responsabilités fiduciaires pour les Indiens et les terres réservées pour les Indiens dans le mandat du fédéral – mais j'entrevois cette responsabilité davantage comme une responsabilité de la Couronne étant donné que nous, à titre de peuples autochtones, avons des droits spéciaux comme occupants et utilisateurs des terres depuis des myriades. Des documents comme l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les traités sont venus après. Dans le cas de mon peuple (Mi'kmaq), les traités avant la Confédération reconnaissent que nous occupons une place spéciale et nous avons des droits spéciaux.



(Suite à la page 13)



le chef Dwight A. Dorey

Mais le gouvernement est allé de l'avant et a divisé les responsabilités de base du pays entre des compétences fédérales et provinciales et ils n'ont jamais vraiment tenu compte de nous. Donc, je prends toujours la position qu'il s'agit d'une responsabilité fiduciaire de la Couronne et ce qui doit arriver pour éviter de se relancer cette balle de compétence est l'acceptation que les deux instances sont responsables. Collectivement, elles sont la Couronne et je suis d'avis qu'elles doivent s'entendre sur la question, la prendre au sérieux et la résoudre. Sinon, il faudra une décision de la Cour Suprême pour déclarer qui a la compétence et la responsabilité.

Malheureusement, nous sommes dans une situation où ni les provinces ni le gouvernement fédéral ne semblent vouloir régler le problème, même par la voie de la Cour Suprême. Sinon, nous aurions une référence d'une partie ou de l'autre?

PO – Pourquoi sommes-nous dans cette situation?

Dwight – Je ne sais pas. L'argent peut-être. Peu importe la raison, cette situation laisse les deux parties dans une position pratique dans laquelle, pour la plus grande partie, elles peuvent se blâmer l'une et l'autre et rien n'arrive.

PO – Tout au long du gouvernement Trudeau et lors du gouvernement Mulroney, vous vous souvenez des conférences constitutionnelles sur les questions autochtones qui rassemblaient les provinces et le gouvernement fédéral et peu de progrès n'était réalisé. Et maintenant, plus récemment, ils organisent les conférences fédérales provinciales/territoriales avec les leaders autochtones tentant de s'attaquer aux problèmes et de les comprendre certaines de ces questions. Pensez-vous que la nouvelle formule a une meilleure chance de réussir?

Dwight – Et bien, j'essaie toujours d'adopter un point de vue optimiste lorsque de nouvelles initiatives débutent et que leur accent est placé sur nos peuples. C'est ma façon d'envisager le processus actuel.

Nous réalisons un peu de progrès; on aborde certains de nos enjeux. La malheureuse réalité est que les progrès ne sont que de petites bouchées et je retourne à la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones. La CREPA a présenté quelque chose comme 400 recommandations et plusieurs d'entre elles sont des éléments très importants qui doivent être étudiés, comme le réaménagement du ministère des Affaires indiennes d'une façon lui permettant de s'attaquer à certains problèmes de compétences et problèmes fiduciaires, et d'aller un peu plus loin que la législation actuelle.

C'est le genre de question que le gouvernement, à l'heure actuelle, après 10 ans, semble encore hésitant à aborder et j'affirme que le temps est venu de s'attaquer à certaines de ces questions plus difficiles. Sinon, appliquez le rapport de la CREPA à la lettre en ce qui a trait aux recommandations afin d'en arriver à une solution qui n'est

pas trop loin de la cible ou qui est relative aux questions que la CREPA a tenté d'aborder.

PO – Pensez-vous que le processus des CFPTA est la bonne façon de procéder avec cette situation ou est-ce que nous devons aller plus haut et attirer l'attention des premiers ministres provinciaux et du premier ministre fédéral, comme par le biais du processus de CPM?

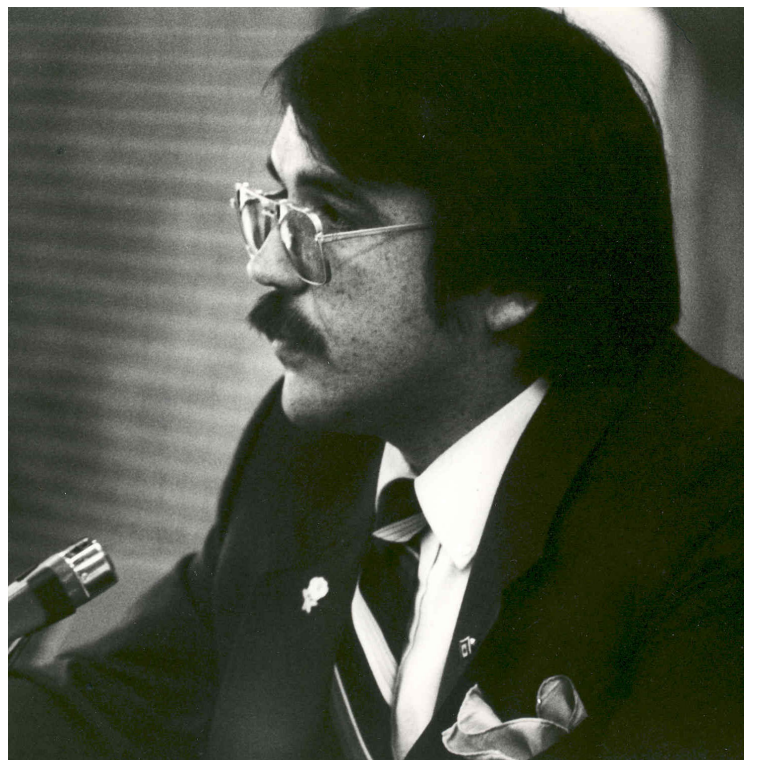
Dwight – Nous avons besoin d'une combinaison des deux. Comme leaders autochtones, nous ne pouvons pas simplement nous limiter à un jeu à combinaison unique; nous devons faire appel à plusieurs stratégies et travailler à tous les paliers. Il s'agit d'un travail permanent en cours.

Sur le plan de la bureaucratie, nous devons continuellement éduquer les gens et essayer de leur faire réaliser qu'il s'agit de problèmes dont la résolution est dans le meilleur intérêt de tous.

Sur le plan politique, la situation s'adresse directement au premier ministre. Toutefois, nous avons des problèmes qui sont inhérents dans notre système. Bien que nous habitions dans le meilleur pays au monde, nous avons encore des problèmes avec la façon dont fonctionne notre système et avec la façon dont nous sommes gouvernés. Le fait que notre premier ministre actuel a établi un groupe de référence de ministres a été positif en lui-même mais le groupe n'est pas allé loin. Donc, nous n'avons réellement pas accompli beaucoup avec eux avant la dissolution du groupe.

PO – Pensez-vous que certains groupes autochtones eux-mêmes ont été responsables de la création de

(Suite à la page 14)





Une conversation avec le chef Dwight Dorey

(suite de la page 11)

certains problèmes – des organisations autochtones nationales et d'autres?

Dwight – Il est possible d'argumenter que le point le plus important à ce sujet est que nous nous rassemblons rarement pour collectivement établir des stratégies sur certains de ces enjeux importants pour nos peuples. Je suis convaincu que cet état des choses est une faiblesse de notre part.

Mais ce sont surtout les divisions arbitraires qui nous sont imposées depuis des années qui mènent à cela, et elles découlent de la *Loi sur les Indiens* elle-même. La bataille continue afin d'obtenir les ressources adéquates pour aborder nos propres problèmes de toutes les parts est un autre problème.

Nous tentons souvent d'obtenir le même dollar et il s'agit d'un aspect malheureux de la façon dont nous sommes organisés et de la façon dont nous fonctionnons, ce défi est difficile à surmonter.

Ceci dit, nous avons des différences, des contradictions, des priorités régionales comme tout le monde en général au Canada. À titre de peuples autochtones dispersés à travers le pays, nous tombons dans cette même catégorie. Combinez ceci au fait que pour certains de nos peuples des Premières nations, les différences tribales s'opposaient historiquement et en fait, certaines nations étaient ennemies les unes des autres. Donc, malgré le

fait que nous sommes une collectivité un peu plus homogène de peuples autochtones à travers le pays, ces anciennes divisions sont encore là jusqu'à un certain point. Il y a beaucoup de choses à dire au sujet de notre histoire et comment elle est liée aux différentes organisations actuelles (politique autochtone) qui ont été créées, et il est difficile de tous nous rassembler tout comme c'est difficile pour tous les Canadiens.

Je me souviens des jours des conférences constitutionnelles lorsque j'étais activement impliqué. Nous étions questionnés ouvertement par les leaders fédéraux et provinciaux. Ils nous demandaient : « pourquoi vous, les

peuples autochtones ne pouvez-vous donc pas vous rassembler? » C'était l'époque où il y avait quatre organisations autochtones nationales.

Ma réponse était toujours la même : « lorsque vous, les libéraux, les conservateurs et les néo-démocrates, vous vous rassemblerez tous et pourrez vous entendre, alors vous pourrez vous attendre à ce que nous fassions de

même. » C'est la triste réalité avec laquelle nous devons composer.

PO – Pour parler d'une situation connexe, il y a quelque mois, l'Assemblée des Premières Nations a adopté une résolution précisant que cette organisation représente les Indiens inscrits hors-réserves et que ce n'est pas le Congrès de Peuples Autochtones qui les représente. Quelle est votre réaction à ceci?

Dwight – Et bien, je pose la question : « Qu'est-ce que ce groupe fait pour eux? » On peut affirmer n'importe quoi dans ce pays. Nous vivons dans un pays libre : je peux dire à peu près tout ce que je veux – l'APN le peut aussi. Mais que fait cette organisation pour les peuples; quels services offrent-ils? Voilà la question que je pose. Et, est-ce que ces organisations sont réellement acceptables pour les peuples hors-réserves; y a-t-il une participation réelle et efficace? Je ne la vois pas, mais je vois cette participation avec notre organisation.

Le Congrès des Peuples Autochtones et ses organisations membres à travers le pays sont des peuples hors-réserves qui s'impliquent, qui participent et un grand nombre de ces participants sont des Indiens inscrits qui ont le statut d'Indien. Je suis moi-même un membre inscrit d'une bande, mais j'ai habité hors des réserves pendant la plus grande partie de ma vie et c'est aussi le cas pour beaucoup de nos peuples. Et ils ont tendance à joindre notre organisation parce que depuis plus de 30 ans, nous n'affirmons pas seulement que nous représentons ces gens mais nous fournissons aussi des services aux peuples, même s'ils sont assez limités en ce qui a trait aux autres services fournis aux peuples dans les réserves.





Depuis 30 ans, notre organisation est le fournisseur de services pour les peuples hors-réserves et c'est encore vrai aujourd'hui.

Je ne me préoccupe pas trop des affirmations de l'APN, je connais la réalité.

PO – Vous utilisez les mots « fournisseur de services » plutôt que « représentant ». Est-ce vraiment où nous allons avec toutes ces questions autochtones? Est-ce que c'est réellement important de déterminer qui représente qui, ou est-ce plutôt le cas de qui fournit quoi à qui?

Dwight – À titre de leader, mon point de vue a toujours été que ce n'est pas le point critique. Qui représente qui, ou qui est membre de quel groupe ou organisation n'est pas la question, même si souvent, les gens tentent de transformer cette question en problème. J'affirme qu'il s'agit de fournir les services aux gens dans le besoin. Ce n'est pas important pour moi de déterminer qui offre le service, mais

PO – C'est pourquoi vous avez toujours affirmé que vos politiques sont aveugles au statut et à la résidence?

Dwight – C'est correct.

PO – Vous avez participé aux consultations par le gouvernement du ministre des Affaires indiennes Robert Nault dans le cadre du projet de loi C-7 et vous vous êtes fait critiquer à ce sujet. Pourquoi avez-vous participé et quels éléments de la loi proposée est-ce que vous aimez et lesquels est-ce que vous n'aimez pas?

Dwight – Premièrement, il faut retourner au point dont on vient de discuter, c'est-à-dire, fournir des services aux gens. Vous savez, je n'envisage pas ceci comme des clubs et des organisations composés d'adhérents et ce genre de chose. Nous sommes soi-disant organisés dans nos positions respectives pour fournir des services aux peuples.



quelqu'un doit assumer cette responsabilité. La différence entre le CPA et l'APN est que nous fournissons les services et que l'APN ne les fournit pas. Je ne suis pas moins disposé à fournir un service que je peux offrir à un Indien inscrit hors-réserve que je le suis pour une personne métis non inscrite.

La législation sur la gouvernance s'attaque surtout à des questions touchant le droit des populations hors-réserves de participer à la gouvernance de la collectivité (bande). Mais l'habileté à participer et à exercer ce droit est crucial. Selon moi, un droit est inutile si on n'a pas l'habileté et la capacité d'exercer ce droit.

(Suite à la page 16)



Une conversation avec

(suite de la page 15)

Donc, c'est ce qui caractérise la loi. Elle assure que les mécanismes sont mis en place et qu'ils garantissent que les Indiens inscrits hors-réserves seront en mesure d'exercer le droit qui leur est conféré.

L'autre aspect, c'est que, dans une société démocratique, les gens ont le droit d'être informés, donc, c'est aussi une question d'imputabilité. Ils doivent être informés sur ce que leur gouvernement fait, comment les questions qui ont une incidence sur eux sont abordées. Ce pourrait être la disposition des terres des réserves, ou les biens de la bande, des choses qui dépassent la réalisation des programmes et ce genre de chose.

PO – Vous ne partagez pas la préoccupation que certains peuples ont au sujet de l'imputabilité, qu'il s'agit simplement d'une façon de « garder les Indiens dans la bonne voie », n'est-ce pas?

Dwight- Et bien, chaque personne a son propre programme. Mais j'évalue toute la question plus comme imputabilité pour les peuples pour assurer que l'argent est fourni pour servir. Il y a, et sans aucun doute pour moi, un problème alors que dans le passé, plusieurs bandes indiennes n'étaient pas imputables face à leurs propres peuples relativement aux dépenses, et je pense que cette législation démontre des efforts en vue d'assurer l'imputabilité. C'est un élément que j'approuve et que j'appuie totalement, malgré l'objection de plusieurs chefs de bandes.

PO – Il y a quelque chose comme 660 chefs et conseils de bandes. Pensez-vous qu'ils sont universellement contre la législation sur la gouvernance?

Dwight – Et bien, non. Je pense qu'il y a un grand nombre de chefs et de conseils de bandes à travers le pays qui sont en faveur de cette législation et de son orientation prévue.

Je ne veux certainement pas décrire toutes les bandes à travers le pays avec le même stylo parce que plusieurs d'entre elles sont imputables. Depuis des années, nous savons que plusieurs bandes au pays, même certaines en Nouvelle-Écosse, dans ma province d'attache,

(suite de la page 9)

dire qu'une fois qu'une personne autochtone quitte la « collectivité dans la réserve », cette personne perd fondamentalement la plupart des droits conférés à une personne autochtone. Nous nous posons souvent la question suivante : « Pourquoi sommes-nous continuellement exposés à des méthodes coloniales désuètes de pensée et pourquoi sommes-nous opprimés par des lois fédérales dans le XXI^e siècle? »

Mais ce problème plus large ne fait pas partie du mandat du ministre à ce moment-ci et nous, à titre d'organisation et comme peuples, comprenons cette situation. Toutefois, nous croyons qu'il est important et digne de mentionner que des questions comme l'adhésion/citoyenneté, la reconnaiss-

fonctionnent selon les règles traditionnelles et elles permettent la participation entière des membres hors-réserves.

Plusieurs membres hors-réserves siègent en fait aux conseils de bandes et sont employés par les bandes. Mais il y a encore beaucoup plus de travail à faire à ce sujet et nous avons une longue route à parcourir pour assurer l'entière imputabilité des bandes, surtout en ce qui a trait aux dépenses d'argent dans les collectivités.

PO – Pour aborder un autre volet, nous avons vu des énoncés assez inflammatoires provenant de certains leaders autochtones. Vous ne semblez pas être ce genre de leader. Quel est votre style de leadership à titre de chef national?

Dwight – J'essaie d'éviter les affrontements dans mon approche sur les questions. Mon éducation et mes études me portent à croire que la grande majorité des gens – peu importe l'horizon d'où ils proviennent ou leurs antécédents culturels, — sont justes, honnêtes et ouverts et c'est la façon que j'aime premièrement utiliser pour faire affaire avec d'autres personnes.

Ceci dit, j'appelle un chat un chat lorsque c'est nécessaire et je ne me gêne pas de faire cela, par contre ce n'est pas

(Suite à la page 18)

Les recommandations du CPA

(suite de la page 9)

ance de la nation, les modèles possibles d'autonomie gouvernementale dans des milieux urbains et la création de nouvelles bandes parmi d'autres points, devraient devenir les priorités du gouvernement au cours des années à venir pour des réformes afin de donner un sens tangible à l'article 35 de la Constitution. Après tout, il s'agit simplement d'une question de justice!

Nous avons présenté nos recommandations à ce comité pour votre examen et évaluation en espérant que vous ferez des changements positifs au projet de loi proposé.

Nous avons souligné les problèmes et les lacunes dans certaines sections du projet de loi proposé en ce qui a trait à des défis possibles à venir en vertu de la Charte et qu'il sera possible d'éviter grâce aux pouvoirs que

détient ce comité pour apporter des changements.

Comme le Juge en chef de la Cour Suprême l'a déjà précisé :

« Admettons-le, nous sommes tous ici pour rester. » Notre organisation croît précisément dans cette phrase, nous pensons que la seule façon d'entraîner un changement positif dans notre pays, est de permettre aux peuples autochtones de travailler en partenariat avec les ministères et d'autres Canadiens.

Afin de permettre à nos peuples de profiter, nous, au Congrès des Peuples Autochtones, devons participer et avoir un apport, et nous continuerons à le faire au cours des années à venir en vue d'atteindre notre objectif commun.



le chef Dwight A. Dorey

ma première approche lorsque que j'ai affaire aux gens – mon approche est ouverte, honnête, juste et amicale.

PO – Quelles sont vos trois principales priorités comme chef national pour les trois prochaines années?

Dwight - L'emploi est une priorité parce qu'il y a tout simplement beaucoup trop de nos peuples qui sont dans la partie inférieure de l'échelle sociale dans ce pays et c'est souvent lié à l'absence d'un travail ou l'inégalité du revenu.

La santé est une autre priorité à cause des proportions épidémiques du diabète, et bien sûr, cette priorité est accompagnée de celle du logement. En général, j'essaie de me concentrer sur la qualité de la vie de nos peuples. Cette qualité est considérablement inférieure à la qualité de vie des Canadiens en général.

Depuis des années, nous déployons des efforts pour tenter de nous attaquer à cette situation et je pense que nous avons encore beaucoup de travail à faire dans ce domaine. C'est aussi pourquoi je suis engagé si énergiquement au développement d'une stratégie pour les autochtones en milieux urbains.

Donc, je pense que nos efforts doivent se concentrer sur les problèmes routiniers de nos peuples et ce pour tous les peuples autochtones.

PO – Sur le plan personnel, vous avez un profil assez élevé et vous occupez un poste stressant. Que faites-vous pour contrecarrer les pressions quotidiennes auxquelles vous faites face?

Dwight – À l'occasion, je cours et je me cache. Non, sérieusement, pour moi, passer un temps de qualité avec ma famille et mes amis est important. J'essaie aussi de faire un exercice quelconque autant que je peux. L'importance de l'exercice, c'est quelque chose que j'ai seulement commencé à réaliser plus tard. L'exercice est important non seulement pour notre bien-être physique mais aussi pour notre bien-être mental. Donc, je fais un peu de bicyclette et de marche et ce genre de

chose. De plus, je fais un peu de peinture, d'illustration et de la musique pour faire passer le cafard, comme ils le disent.

PO – Dernière question. Nous avons parlé du genre de choses qui doivent être faites et ce qui doit changer pour les peuples autochtones. En regardant vers l'avant, comment imaginez-vous le futur des peuples autochtones dans ce pays?

Dwight – Ceci dépend jusqu'à un certain point de plusieurs facteurs. Évidemment, de façon importante, cela dépend du leadership au sein des diverses organisations, du gouvernement, qui est au pouvoir, quelles sont leurs priorités.

Mais vous savez, je dirais, de façon optimiste que la situation ne semble pas si pire. Lorsque je pense à la façon dont étaient les choses lorsque j'ai commencé à m'impliquer il y a 25 ans, je peux conclure que nous avons fait un bon bout de chemin et que nous avons fait des avancées considérables et que nous avons connu des succès dans plusieurs dossiers.

En même temps, lorsque j'évalue la situation actuelle aujourd'hui, avec les données du dernier recensement, qui démontre encore que la qualité de la vie d'un trop grand nombre de nos peuples est encore bien en dessous de la moyenne par rapport à plusieurs autres Canadiens – l'emploi, le diabète, un grand nombre de nos peuples sont sans abris et tous ces autres problèmes – ces indicateurs m'expliquent que nous avons encore beaucoup de travail à faire et une longue route à parcourir dans plusieurs domaines. Donc, le futur pour nous, c'est beaucoup plus de travail.

Nous devons continuer à travailler diligemment et nous concentrer sur ce genre de questions, réalisant que le système bouge occasionnellement très lentement, que les changements peuvent parfois prendre des années, mais nous devons faire preuve de persévérance et continuer la bataille.

« Les gens auront une bien meilleure vue d'ensemble de la situation s'ils lisent notre livre qui sera publié cet été, « The Aboriginal Peoples Movement Off-Reserve. ».





CAPonline accueille quatre fois plus de visiteurs

Le nombre de visiteurs à CAPonline, le site Web du Congrès des Peuples Autochtones a quadruplé, passant de 3 000 à 12 000 par mois depuis mars 2003.

« C'est souvent difficile de savoir exactement pourquoi les gens visitent un site donné, mais je pense que dans ce cas-ci, c'est parce que nous offrons maintenant le téléchargement de dossiers en pdf touchant une variété de questions autochtones » explique Martin Dunn, le gestionnaire du site. « Les gens veulent plus que de la publicité commerciale, ils veulent des renseignements utiles. »

Avec plus de deux millions de frappes depuis son lancement en 1997, le site présente des renseignements sur les peuples autochtones hors-réserves qui ne sont pas disponibles ailleurs sur le Web.

« Le site contient plus de 400 pages à l'heure actuelle » explique Dunn, « et nous travaillons fort en vue de rendre le furetage plus facile. »

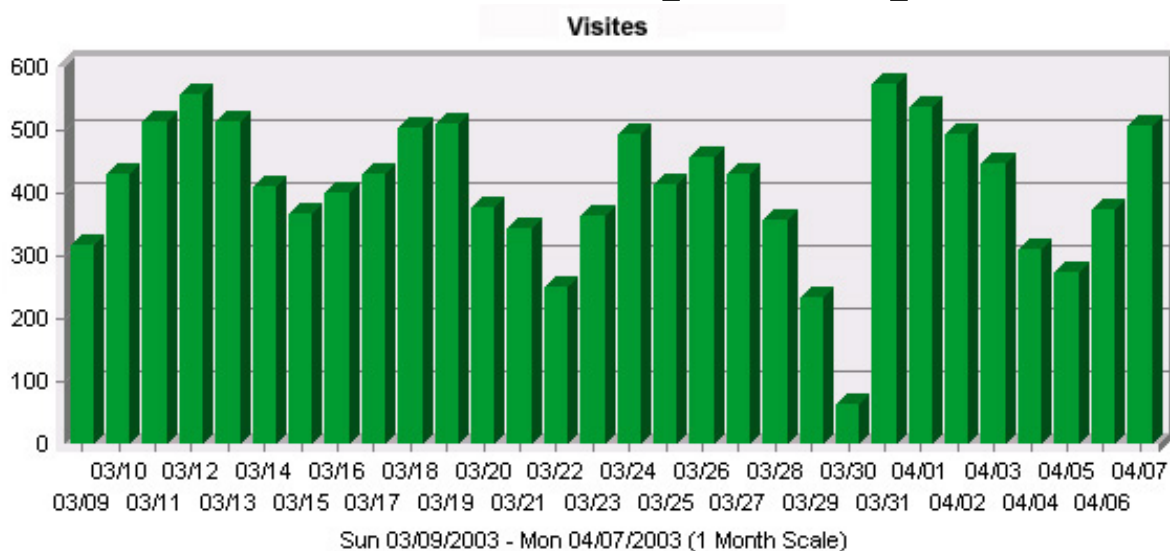
Récemment, un index du site a été ajouté et il permet d'aller directement à une information précise plutôt que d'avoir à naviguer à travers de nombreux répertoires.



Plusieurs articles et documents plus longs dans le site, — notamment cette édition et les éditions

antérieures de Les Peuples Oubliés — peuvent maintenant être téléchargés en format Adobe pdf.

L'intérêt porté aux questions des autochtones hors-réserves se multiplie chaque mois



« Nous voulons que CAPonline soit plus qu'un babillard numérique pour l'organisation », explique Dunn, « Nous avons déployé tous les efforts possibles selon les ressources dont nous disposons pour présenter à nos visiteurs des renseignements rigoureux selon le point de vue autochtone hors-réserve. »

Le site offre aussi des liens annotés à plus de 500 autres sites Web autochtones. Ils sont classifiés par sujet et mis à jour aussi fréquemment que possible.

Un programme d'analyse du site Web, WebTrends, est utilisé pour suivre de façon indépendante comment les visiteurs utilisent le site. CAPonline attire entre 140 000 et 180 000 frappes par mois de plus de 30 000 visiteurs différents qui passent une moyenne de 11 minutes dans le site. La plupart des visites ont lieu pendant les jours de la semaine et la plus grande circulation a lieu au milieu de la matinée et de l'après-midi, indiquant que plusieurs personnes utilisent le site dans le contexte de leur travail.

Chose curieuse, plus de 50 pour cent des visiteurs du site Web du CAP sont d'autres pays. La plupart sont des États-Unis, mais d'autres visiteurs sont de la France, de l'Australie, des Pays-Bas, de l'Italie, de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

Statistiques générales

Frappes – tout le site (réussies)	216 252	Les pages les plus visitées du site Web du CPA
Moyenne	7208	
Page d'accueil	2250	<i>Pages Aperçus % Moyenne de visites</i>
Aperçus de pages		1. Menu principal 2 607 10,2 2 396
Aperçus de pages (impressions)	25 344	http://www.abo-peoples.org/mainmenu.html
Moyenne par jour	844	2. Bienvenue 2 250 8,8 1 809
Aperçus de documents	25 280	http://www.abo-peoples.org/mainmenu.html
Visites		3. Programmes 834 3,2 764
Visites	12 291	http://www.abo-peoples.org/programs/
Moyenne par jour	409	4. Liens autochtones 793 3,1 718
Durée moyenne de la visite	00 :10 :01	http://www.abo-peoples.org/NativeLinks/NativeLinks.html
Durée médiane de la visite	00 :02 :17	5. Quoi de neuf 655 2,5 612
Visites internationales	15,45 %	http://www.abo-peoples.org/whatsnew.html
Visites d'origine inconnue	51,50 %	
Visites des États-Unis	33,04 %	
Visiteurs		
Visiteurs uniques	5 786	



Les pages les plus visitées du site Web du CPA

Pages	Aperçus	%	Moyenne de visites
6. Profil du CPA Http://www.abo-peoples.org/background/	531	2,09	476
7. <i>Loi sur les Indiens</i> http://www.abo-peoples.org/programs/C-31/c-31.html	438	1,72	389
8. Affiliés et OPT http://www.abo-peoples.org/affiliates/	424	1,67	375
9. Information sur les contacts http://www.abo-peoples.org/contact.html	359	1,41	348
10. Articles spéciaux Http://www.abo-peoples.org/Features/special.html	344	1,35	328
11. Logement pour les autochtones en milieu urbain Http://www.abo-peoples.org/programs/housing.html	336	1,32	324

Résumé des activités pour mars 2003

Nombre moyen de visites par jour pendant la semaine	458
Nombre moyen de frappes par jour pendant la semaine	8 383
Nombre moyen de visites pendant la fin de semaine	530
Nombre moyen de frappes pendant la fin de semaine	8 039
Journée la plus active de la semaine	Lundi
Journée la moins active de la semaine	Samedi
Date la plus active	18 mars 2003
Nombre de frappes à la date la plus active	10 146
Date la moins active	30 mars 2003
Nombre de frappes à la date la moins active	607
Heure la plus active de la journée	15 h – 15 h 59
Heure la moins active de la journée	4 h – 4 h 59

Note de l'éditeur : Les statistiques et tableaux de ces pages sont liés aux utilisateurs de CPAonline et sont produits par WebTrends, un service Internet commercial indépendant.

L'emploi : une priorité du CPA

(suite de la page 5)

les meilleures personnes pour réaliser les projets et assumer les risques liés à la gestion des projets.

« Il s'agit d'une nouvelle idée radicale qui a d'énormes répercussions sur la façon dont les fonds publics sont ramassés et dépensés » a précisé le chef Dorey,

« mais nous croyons que le temps est venu de retenir cette idée. »

Il a soutenu qu'aucune initiative nationale n'est conçue pour remplacer la stratégie de développement des ressources humaines autochtones mais que les initiatives visent plutôt à appuyer l'objectif global cherchant à créer des emplois pour les peuples autochtones.

Le projet des archives

(suite de la page 4)

La lutte en vue de réduire la discrimination contre les femmes indiennes en vertu de la *Loi sur les Indiens*, qui a entraîné l'inscription de plus de 100 000 Indiens « non inscrits » est documentée en détail. La lutte continue des Autochtones pour obtenir leur autonomie gouvernementale

est aussi documentée en détail.

Plusieurs intervenants, sinon la plus grande partie du leadership ayant participé aux premières luttes sont âgés ou déjà décédés. Sous peu, nos archives seront la seule source d'information que nous aurons sur la façon dont ils ont réussi. » explique Dunn.

Le programme de mentorat du CPA

(suite de la page 8)

mentorat visera à s'étendre et à organiser des rencontres individuelles entre les mentors et les jeunes à travers le Canada.

Mentor virtuel

Le CPA a lancé une composante « Mentor sur Internet » pour joindre les jeunes partout au pays immédiatement au moyen du monde virtuel.

Toute personne qui est à la recherche de conseils ou qui a des questions à poser à nos mentors actuels peut les transmettre à capmentor@sprint.ca.

Les questions seront acheminées au mentor

approprié et elles recevront une réponse individuelle – une façon exceptionnelle de permettre aux jeunes de communiquer et de tirer profit des conseils des mentors qui ne sont pas dans la même ville.

Toutes les personnes ayant des questions ou des commentaires sur le programme de mentorat en général ou les personnes intéressées à jouer le rôle de mentor peuvent aussi utiliser cette adresse Internet. Allez consulter notre nouvel article « Mentor of the Month » sur le site Web du CPA qui présente des renseignements biographiques sur le mentor et une foire aux questions qui

permet à tout le monde de consulter les réponses.

Le site Web du CPA fournit des liens à tous les sites Web des mentors pour permettre aux jeunes de se tenir au courant de leurs activités.

Vous voulez joindre le programme?

Nous aimerions entendre parler de vous.

Communiquez avec nous :

Par téléphone : (613) 747-0309

Par courriel : capmentor@sprint.ca
Site Web : www.abo-peoples.org

Bien que ne faisant pas partie du projet au début, une des contributions valable du projet pour le CPA est la compilation et la préparation du matériel d'archives pour des initiatives précises.

Passant du matériel documentaire pour les sessions d'information et les propositions à des collections complètes de cartables des causes à la Cour suprême, le projet a répondu avec succès aux demandes d'information ponctuelles.

Les plans de l'année prochaine comprennent l'achèvement du catalogue de matériel de programme et un catalogue plus approfondi du contenu des cartables.

